

ANNEXE TECHNIQUE DE L'ACCORD INTÉRESSEMENT CNSA

ANNÉE 2026

SOMMAIRE

- 1. LE CHAMP D'APPLICATION**
- 2. LA MESURE DE LA PERFORMANCE**
 - 2.1 Les indicateurs de la part nationale d'intéressement**
 - 2.2 Les indicateurs de la part locale d'intéressement (hors CNSA)**
- 3. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

1. LE CHAMP D'APPLICATION

La présente annexe s'applique aux agents de l'établissement public CNSA.

2. LA MESURE DE LA PERFORMANCE

Comme précédemment, les critères de performance de la CNSA découlent des objectifs fixés par sa convention d'objectifs et de gestion (COG) 2022-2026 et sont le reflet de ses priorités d'actions de l'année.

Les indicateurs ont été regroupés selon trois axes :

- La qualité de service et l'adaptation de l'offre
- La performance économique et sociale
- La maîtrise des risques

Les Indicateurs de la part nationale d'intéressement

Liste des indicateurs par thème avec mention des nouveaux indicateurs (en gras) et indicateurs supprimés (en rayé).

Tableau de synthèse :

N°	Indicateur	Cible à 100%	Cible à 50%	Pondération
Thème : Qualité de service et adaptation de l'offre				
1	Taux de demandes MDPH réalisées par voie dématérialisée	15%	14%	5%
2	Développement de : - la brique gestion financière - des fonctionnalités de révision administrative	100%	80%	2,5%
2 bis	Déploiement du SI APA en données réelles de 3 CTCD	3 CTCD	2 CTCD	2,5%
3	Nombre de visites du portail « Pour les personnes âgées »	8 800 000	7 150 000	2,5%
4	Nombre de visites de la plateforme « Mon parcours handicap »	6 800 000	6 000 000	2,5%
5	Nombre de manifestations dédiées à la valorisation et à la diffusion des enseignements des recherches ou des actions innovantes soutenues au titre du budget d'intervention de la CNSA	4	3	5%

N°	Indicateur	Cible à 100%	Cible à 50%	Pondération
6	Plan d'Aide à l'Investissement IMMO PA (PAI) : → - PAI IMMO PA Métropole (EHPAD) (pondération à 40 %) → - AMI Habitat Inclusif (pondération à 30 %) → - Soutien aux résidences autonomie (pondération à 30 %)	89%	70%	5%
7	Nombre de réunions interdépartementales animées par la CNSA associant les différents réseaux	11	9	10%
8	Taux de satisfaction des accompagnements stratégique - au moins 5 réunions avec les directeurs de l'autonomie ARS - et technique - au moins 5 groupes de travail - de la réforme tarifaire des ESMS pour personnes handicapées/ SERAFIN-PH → Envoi à chaque ARS concernée d'un outil d'aide à la tarification de la nouvelle section soins – dépendance dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des sections → Envoi à chaque ARS d'un outil d'aide à la tarification des SSIAD dans le contexte de la montée en charge de la réforme de la tarification des SSIAD	Au moins 75% des utilisateurs "plutôt satisfaits"	Au moins 50% des utilisateurs "satisfaits"	5%
9	Niveau du montants non délégués aux ARS hors mise en réserve au regard du niveau national de l'objectif global des dépenses-OGD	Moins de 30 M€	De 30 M€ à 50 M€	5%

N°	Indicateur	Cible à 100%	Cible à 50%	Pondération
Thème : Performance économique et sociale				
10	Taux de mutualisation des achats hors dépenses informatiques : montant des achats mutualisés en intrabrancher + montant des achats mutualisés en interbrancher centrale, UCANSS + UGAP hors dépenses informatiques / Montant total des achats de la brancher hors dépenses informatiques	53%	50%	5%
11	Taux de formalisation des entretiens annuels d'évaluation et d'accompagnement (EAEA) réalisés : comptes-rendus dont la relecture est validée par l'agent au 31 janvier de l'année suivante	95%	75%	10%
12	Taux de factures payées dans un délai inférieur à 30 jours : part des factures ou conventions dont le délai de paiement est inférieur à 30 jours par rapport au nombre total de factures de l'année	75%	70%	5%
13	Plan d'action suite au rapport 2025 sur les risques psychosociaux : Finalisation des 4 livrables fin décembre 2026	3 procès-verbaux de réception ou 2 procès-verbaux et une validation de note/4	2 procès-verbaux de réception ou 1 procès-verbal et une validation de note/4	7,5 %
14	Taux de formation des agents : nombre d'agents formés dans l'année / nombre d'agents au 31 décembre	90%	80%	5%

N°	Indicateur	Cible à 100%	Cible à 50%	Pondération
Thème : Maîtrise des risques				
15	Production de deux rapports de revue des habilitations : agents internes et utilisateurs externes	2 rapports	1 rapport	5%
16	Taux de risques majeurs identifiés en 2025 couverts par un plan d'action en 2026 : [Nombre de nouveaux risques majeurs 2025 (cartographie des risques 2025) faisant l'objet d'un plan d'action finalisé ou en cours] en 2026 / [Nb de nouveaux risques majeurs 2025]	100%	90%	7,5%
17	Taux de disponibilité du SI de l'offre de la branche Autonomie (SIDOBA) : [Temps disponible du service aux utilisateurs] / [Temps disponible du service aux utilisateurs + temps indisponible]	99%	95%	5%
18	Taux de notification des concours conformément au calendrier prévisionnel : Taux de notification des concours dans un délai d'un mois (J+30) par rapport à la date limite de versement prévue dans les textes. Les concours concernés sont le concours PA, le concours PH, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), le concours MDPH, les revalorisations salariales des ESMS financés par les conseils départementaux (art. 43 et art. 93), les concours versés au titre des services d'aide à domicile (dotation complémentaire et fonds mobilité)	80% des concours notifiés	45% des concours notifiés (comprenant concours PA/PH, MDPH, dotations complémentaires)	5%

3. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Modalités de calcul de la prime individuelle globale (CNSA) :

Au premier trimestre de l'année 2027, le résultat de chaque indicateur est calculé selon la définition figurant dans le tableau ci-dessus.

Le niveau d'atteinte de chaque indicateur est ainsi défini.

Le taux de l'intéressement collectif est alors calculé au regard du niveau d'atteinte de chaque indicateur, puis de sa pondération.

Le montant de l'intéressement collectif est calculé et versé selon les règles définies dans le protocole d'accord.